

L'Europe va-t-elle plus taxer votre épargne?

Lutte contre la fraude, caisses à remplir, ... La mobilisation pour une fiscalité plus équitable, élargie et plus transparente a perdu du souffle. La présidence belge entend réanimer les discussions autour de la fiscalité de l'épargne.

(mon argent) - La fiscalité...L'un des thèmes chauds depuis quelques années en Europe. Et pour cause, avec la crise, les montants astronomiques de fraude supposés (en centaines de milliards en Europe) et les affaires en provenance de Suisse et du Liechtenstein en 2008 et 2009 ont montré que les leviers de la fiscalité ne relevaient manifestement pas à suffisance le niveau des caisses des Etats-membres.

Caisses vides

Pourtant, l'argent manque, en cette période de disette économique. Pas étonnant dès lors, que la finance en général, la fiscalité en particulier, soit au centre du programme de la présidence belge. L'un des points clés sera d'obtenir une avancée significative relativement à la directive sur la fiscalité de l'épargne. [Le programme belge](#) est d'ailleurs assez clair: "en matière de fiscalité directe, les discussions sur *les modalités d'extension et d'amélioration des prélèvements sur les revenus de l'épargne au sein de l'Union européenne* et à l'égard des pays tiers se poursuivront". La Belgique annonce également vouloir dégager un accord avec les pays tiers (dont la *Suisse*, naturellement) sur la *coopération et l'échange de renseignements en matière de fiscalité directe*.

Relance des négociations

Le défi est de taille. La précédente présidence, aux mains des Espagnols, avait fait le forcing en début d'année, jusqu'au début du mois de juin (Conseil Ecofin), en amenant les diplomates et spécialistes de la question à trouver un terrain *d'entente en coulisses sur l'échange de renseignements*. Las. Ces discussions n'ont pas abouti.

La directive sur la fiscalité de l'épargne nouvelle mouture attendra encore un peu... La présidence espagnole prévoyait notamment de vider les secrets bancaires luxembourgeois et autrichiens d'une nouvelle partie de leur substance, en 2014 au plus tard, et l'ouverture de négociations avec la Suisse sur l'échange automatique d'informations entre administrations fiscales.

Cette proposition, le Luxembourg et l'Autriche l'ont (provisoirement) rejetée. Tout le défi de la présidence belge sera de relancer les discussions et de trouver de nouvelles pistes pour amener le Luxembourg et la Suisse, surtout, à accepter de faire un pas de plus vers une transparence fiscale réelle. Jusqu'à présent, *l'idée d'informer une administration fiscale à la demande (en cas de soupçon de fraude) est acceptée mais les modalités pratiques, en réalité, posent encore beaucoup de questions.*

Plus de produits soumis à taxation

On l'aura compris: tout est surtout question de délais. *Le secret bancaire est une denrée qui se perd lentement mais sûrement.* Il est probable que l'échange automatique d'informations entre administrations fiscales ne soit pas encore pour demain (2014 donc) mais l'idée se précise, malgré les réticences acharnées des gouvernements luxembourgeois et suisse. Pour les contribuables belges ayant des fonds à l'étranger, par exemple, cela signifie qu'en zone euro (Etats-membres + pays tiers), il sera de plus en plus en plus difficile de se soustraire aux yeux du fisc.

Au-delà d'une transparence fiscale plus élevée, la réforme de la directive sur la fiscalité de l'épargne vise à englober certains produits assimilés à des créances (*contrats d'assurance-vie, etc.*) Sur ce point-là, les discussions ont pour ainsi dire abouti. Il ne devrait plus y avoir de surprise. Bref, les produits d'assurance assimilés à des créances et les produits bancaires d'épargne devraient être traités sur un quasi même pied d'égalité. *La réforme attendue (début 2011?) vise aussi à empêcher les contribuables de s'abriter derrière des constructions juridiques telles que les trusts afin d'échapper au fisc.*